



La Ville de Trois-Rivières cherche à pourvoir cinq (5) postes de :

Journalier/ journalière Concours 2019-301-A

**Direction des travaux publics – Voie publique
Poste syndiqué col bleu, permanent à temps complet (40 h)**

Période d’affichage : 13 au 20 mars 2019

Sous l’autorité du (de la) contremaître désigné(e), la personne titulaire du poste effectue des travaux généraux d’entretien et de maintenance des installations et/ou des infrastructures municipales; intervient dans plusieurs secteurs d’activités en exécutant des tâches manuelles variées, de niveau similaire; effectue des travaux de déneigement manuel et d’entretien extérieur en période hivernale.

Note : Selon les besoins du département de la voirie, il est probable que le titulaire d’un poste de journalier ou de journalière temporaire soit affecté à un poste en fonction supérieure. À ce moment, le salaire varie selon la classe salariale du poste.

Qualifications et habiletés requises

- Diplôme d’études professionnelles en conduite de machineries lourdes ou équivalent.
- 6 mois d’expérience pertinente.
- Carte de sécurité sur les chantiers de construction.
- Dextérité manuelle.
- Capacité à utiliser les équipements et l’outillage requis pour les tâches.
- Connaissance des mesures de santé et sécurité au travail.
- Satisfaire aux exigences physiques du poste.
- Posséder un permis de conduire valide de classe 5.

Taux horaire

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon la convention collective de travail des employés cols bleus de la Ville de Trois-Rivières. Le taux horaire lors de l’entrée en fonction est : min. 20,52 \$/ max. 25,98 \$

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae **avant le 20 mars 2019 à 16 h 30, en spécifiant le numéro de concours** (dans l’objet) :

par courriel à : ressourceshumaines@v3r.net

par la poste à : Ville de Trois-Rivières, Direction des ressources humaines
Concours 2019-301-A
C.P. 368, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

SEULS LES CANDIDATS RETENUS SERONT CONVOQUÉS EN ENTREVUE.

La Ville de Trois-Rivières se réserve le droit de faire passer des tests dans le cadre de l’évaluation des candidatures.

La Ville de Trois-Rivières applique un programme d’accès à l’égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leurs candidatures.